

No 46 – juillet 2025



La Chronique de CORBY



FETE PATRIOTIQUE VENDREDI 1^{ER} AOÛT 2025

Nous vous invitons toutes et tous à participer à la soirée commémorative de la Fête nationale du 1^{er} août qui sera célébrée aux alentours de la grande salle selon le programme ci-dessous.

18h30 **Accueil – Apéritif offert par la commune**

19h00 **Repas, sur inscription, à prix modéré**

21h15 **Cérémonie autour du feu**



Inscription jusqu'au 28 juillet 2025 au moyen du bulletin joint à cette publication.



Pour éviter tout incident et pour que la fête soit réussie jusqu'au bout, nous demandons à chacune et chacun d'observer la plus grande prudence et de prendre toutes les précautions nécessaires lors du lancement de fusées ou autres engins pyrotechniques.

Le cas échéant, prière de vous conformer aux directives.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux lors de cette soirée.

RESUME DES OBJETS SOUMIS AU CONSEIL GENERAL LORS DE SA SEANCE DU 16 JUIN 2025

- **Comptes 2024 – préavis 1-2025**

Le Conseil général, sous la présidence de M. Boris Bron, a accepté les comptes de l'année 2024 qui bouclent avec un excédent de charges de fr. 46'056.51

- **Arrêté d'imposition pour l'année 2026 – préavis 2-2025**

Le Conseil général a approuvé l'arrêté d'imposition pour l'année 2026.

- **Rapport de gestion 2024 – préavis 3-2025**

Le Conseil général a approuvé la gestion de l'exercice 2024.

- **Demande d'autorisation de crédit d'investissement de CHF 1'145'500.00 pour les travaux de réfection de l'étape 2 du projet d'améliorations foncières – préavis 4-2025**

Le Conseil général a accordé un crédit d'investissement fr. 1'145'500.00 pour les travaux de réfection de l'étape 2 du projet d'améliorations foncières, financé par des subventions à hauteur de 57% et le solde de 43% par la trésorerie courante.

- **Demande de crédit d'étude de fr. 63'265.-- dans le cadre du projet de régionalisation de l'épuration des eaux de la région de Donneloye – préavis 5-2025**

Le Conseil général a accordé un crédit d'étude pour étudier la régionalisation de l'épuration de fr. 63'265.00, financé par la trésorerie courante.

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION DE L'ANNEE 2024

Les conseillères et conseillers ont approuvé la gestion de l'année 2024 dont nous communiquons ci-après quelques points.

Finances

Les comptes de l'exercice 2024 clôturent avec un excédent de charge de fr. 46'056.51 alors que le budget prévoyait une perte de fr. 69'219.-. Un montant de fr. 161'900.- a été prélevé sur les fonds de réserve travaux futurs et forêt.

Le montant encaissé des impôts sur le revenu correspond à fr. 723'485.86 soit fr. 73'485.86 de plus que prévoyait le budget. L'impôt sur la fortune quant à lui se monte à fr. 72'286.79. L'impôt foncier augmente pour atteindre fr. 68'459.85, soit fr. 3'459.85 de plus que prévu au budget.

Le montant des emprunts se monte à fr. 2'111'911.35.

Municipalité

Après plus de 13 ans passés à l'exécutif de notre commune, Monsieur Rodrigue Brodard a décidé de quitter la Municipalité au 31 décembre 2024. En charge des bâtiments, de la police des constructions et des affaires sociales, il a été notamment porteur du projet de rénovation complète de l'ancienne laiterie avec la création de 4 appartements et plus récemment de la transformation de la grange de la cure. Il a toujours été disponible, dynamique et réactif pour résoudre les problèmes. La Municipalité lui souhaite à lui et à sa famille le meilleur pour la suite.

Pour le remplacer dès le 1er janvier 2025, Monsieur Norbert Sauser a été élu tacitement le 12 août 2024. La Municipalité lui souhaite plein de succès dans ces nouvelles fonctions.

Administration

L'administration fonctionne très bien, et la collaboration entre la greffe, la bourse et la Municipalité est très bonne. Madame Deriaz, notre secrétaire municipale depuis mai 2023, s'est très bien intégrée dans notre équipe et son travail nous donne entière satisfaction.

La Municipalité est gérée de manière efficace grâce notamment à la bonne ambiance de travail entre ses membres et au bon suivi des dossiers dans chaque dicastère. A relever également l'excellent travail et la disponibilité de notre secrétaire municipale et de notre boursière ainsi que de nos divers employés communaux.

Dans tous les dicastères, il y a des projets qui ont avancé ou des décisions importantes qui ont été prises en 2024. Chaque municipal en charge du dicastère détaille ces sujets dans ce rapport.

La législature a commencé le 1er juillet 2021 pour une durée de 5 ans et se terminera donc le 30 juin 2026.

Au 1^{er} janvier 2025, la Municipalité se compose comme suit :

Administration générale, finances, assurances, police

Tanner Fabrice, Syndic; Suppléante : Ariane Bovet, Vice-syndique

Ecoles, petite enfance, assurances sociales, déchetterie

Bovet Ariane; Vice-Syndique ; Suppléant : Tanner Fabrice, Syndic

Bâtiments, police des constructions, défense civile

Sauser Norbert; Suppléant : Zuppinger Philippe

Eaux, épuration, protection de l'environnement, défense incendie, éclairage public, informatique

Philippe Zuppinger; Suppléant : Moccand Daniel

Routes, chemins, cimetière, forêts, domaines, employé communal, parcs, promenades

Moccand Daniel; Suppléant: Sauser Norbert

Police

Le poste de gendarmerie mobile et de proximité passe régulièrement dans notre village à raison de deux à trois fois par année. Il est à disposition des citoyens pour déposer une plainte pénale ou remplir les formulaires pour des objets que l'on aurait trouvés ou perdus. Il est aussi à disposition pour toutes autres questions en lien avec la sécurité en général.

La Municipalité a un contact annuel avec la gendarmerie pour faire un point de situation sur les événements qui ont eu lieu sur notre territoire.

Aménagement du territoire

Lors de la séance du mois de juin 2024, le Conseil général a accepté un préavis sur la révision du Plan d'affectation communal (PACOM). La Municipalité a entamé les premières démarches avec le bureau de géomètres Jaquier Pointet afin de préparer un dossier pour examen préalable à présenter au Département général du territoire et logements (DGTL) des instances cantonales. Lors de la première partie d'étude, il est apparu que les règles concernant le dézonage, qui nous avaient épargnées jusqu'à maintenant, s'avèrent plus contraignantes que prévu. La zone à bâtir est légèrement supérieure aux besoins définis par les critères cantonaux (surfaces disponibles, croissance démographique depuis 2008 et directives du plan directeur cantonal). Par conséquent, la Municipalité a décidé de différer l'envoi de la demande d'examen préalable pour permettre de communiquer cette nouvelle situation à la population et au Conseil général. Les conséquences potentielles concerneraient les parcelles situées tout ou partie en zone à bâtir accolée à la zone agricole qui pourraient être partiellement ou complètement dézonées, repassant ainsi en zone agricole. Les critères précis de dézonage seront définis par le Canton, mais la Municipalité s'engage à faire tout son possible pour minimiser les surfaces à dézoner. Cependant, une révision du plan de zones s'impose à moyen terme afin de répondre aux nouvelles dispositions légales.

Jetons de présence du Conseil général

Le montant des jetons de présence du Conseil général pour l'année 2024, soit fr. 786.25, a été versé pour moitié à l'Entraide familiale de la Menthue et la Fondation Entre-Lacs.

Police des constructions

Permis de construire délivrés durant l'année 2024

Schmid Lucie	Transformation du dépôt existant, pose de panneaux solaires photovoltaïques, rue de la Crausaz 3
Moccand Daniel	Agrandissement du hangar existant, création d'une place de lavage. Pose de panneaux solaires en toiture, rue du Grand Borgeaud
Guidoux Sylvain	Démolition partielle du bâtiment ECA 126 et construction d'une villa individuelle avec un garage, un couvert à voitures et un jacuzzi. Construction d'un immeuble de 8 appartements, d'un couvert à deux roues, création de 15 places de parc extérieures et chauffage par pompe à chaleur, rue de la Crause 4

Yann Tanner Alvazzi Immobilier SA	Construction d'un couvert à voiture, rue du Crêt 7 La Fermette : Démolition et reconstruction sur les limites et les volumes anciens
Thomas Jérôme et Emilie Moccand Daniel	Création d'une piscine chauffée, rue du Crêt 32a. Transformation de la maison villageoise, création de 3 logements dans le volume existant. Création de 9 places de parc extérieures, Grand-Borgeaud 4
Anita Wolfer et Cristiano Corda Corda Cristiano et Wolfer Anita	Ajout de 2 tabatières sur le pan SUD ECA 45, rue du Château 2 Ajout d'une plateforme élévatrice PMR accès extérieur, de capteurs solaires supplémentaires et de vélux en toiture, rue du Château 2

Autorisations de travaux accordées durant l'année 2024

Boss Emmanuel	Installation solaire compacte sur deux pans distincts du bâtiment
Kazmer Hugues	Installation solaire, rue du Crêt 20
Miéville Michel et Anita Raymond Viquerat	Installation solaire, rue du Stand 10 Réfection de la paroi nord-est de la ferme, rue de la Condémine 4
Laurent Blumenstein	Remplacement de la terpine par des lames couleur « gris ardoise », rue du Crêt 8
Schneider Jean-Robert Flaction Bernard	Installation d'une pompe à chaleur extérieure Changement de la ferblanterie autour de la cheminée et peinture de la façade face au bâtiment de la Grange de la Cure de la même couleur qu'actuellement, place de l'Eglise 3.
Poretti Serge Poretti Serge Line Gilliand et Viviane Meystre	Pose de panneaux solaires photovoltaïques, rue de la Baume 1 Pose d'une pompe à chaleur extérieure, rue de la Baume 1 Installation d'une pergola végétalisée, rue du Château 3
Jérôme Thomas	Abattage d'un sapin bleu d'une hauteur d'environ 15 mètres dont l'état représente désormais un danger, rue du Crêt 32 A
Line Duruz	Annonce d'installation solaire, rue du Stand 5

Routes et chemins

Pour la dernière année où il est possible de bénéficier d'un retour sur la péréquation avant l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation en 2025 (NPV), des travaux de réfection ont été entrepris sur la route d'Ursins. Ces travaux ont inclus la pose d'un revêtement en gravillonnage, l'amélioration de l'évacuation des eaux de surface à l'entrée des regards, ainsi que l'accès aux chemins agricoles. Réalisés durant l'été, et avec un passage de l'épareuse, ces travaux ont coûté fr. 53'731.10. Le retour financier de la péréquation est prévu pour 2025 mais comptabilisé dans les comptes 2024.

Une grille a été posée pour récupérer l'eau provenant des parcelles agricoles et du chemin bétonné au chemin de la Crause, pour un montant de fr. 4'500.-. Des travaux de réfection du

chemin à Ronson et devant la station de pompage, consécutifs à des fuites d'eau, ont également été effectués.

Le nettoyage annuel des rues du village a été réalisé pour un montant de fr. 926.95.

Deuxième étape des améliorations foncières : les coûts engagés au 31.12.2024 s'élèvent à fr. 64'500.05 (honoraires du bureau d'ingénieurs forestiers Ilex avec étude géotechnique et honoraires de mensurations par le bureau de géomètres Jaquier-Pointet, préavis 3-2022).

Forêts

Les travaux de remise en état du chemin de la Campanne, endommagé par un glissement de terrain dû aux intempéries, ont coûté fr. 16'431.20.

Les dépenses liées à l'exploitation forestière pour l'année 2024 sont restées stables en comparaison avec 2023. Les principaux postes de dépenses sont principalement le soin apporté aux jeunes peuplements et le fauchage. Des travaux à Crével et le passage de l'épareuse ont représenté un montant de fr. 8'439.10.

Terrains et collecteurs

La vétusté de plusieurs collecteurs n'a pas pu résister aux fortes précipitations de 2024 et un gros orage survenu en juin a provoqué le bouchage de canalisations au Grand-Borgeaud nécessitant une intervention de curage. Les travaux ont été effectués pour un montant total de fr. 23'991.85.

Ecoles

A la fin de l'année 2024, 875 élèves étaient scolarisés dans le périmètre scolaire de l'Asiye, dont 60 provenant de la commune de Cronay, ce qui représente une baisse de 7 élèves par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre, les charges de l'Association scolaire s'élevaient à fr. 4'661'500.--, correspondant à un coût de fr. 5'270.74 par élève, en diminution par rapport aux prévisions budgétaires qui se situaient à fr. 5'612.80.

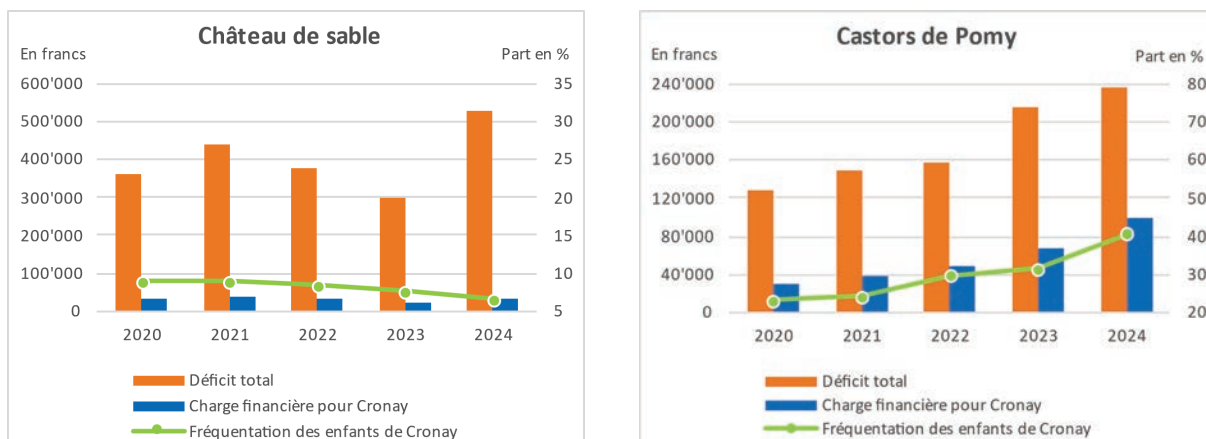
Les projets d'agrandissement des deux principaux pôles d'enseignement à Yvonand et Pomy n'ont toujours pas pu débiter en raison des contraintes cantonales en matière de zones à bâtir. La construction d'un nouveau collège sur le terrain de football à Yvonand et quelques mètres carrés de préau à Pomy retardent l'extension de nouvelles salles de classe et locaux dédiés à l'accueil parascolaire.

Une phase pilote d'école à journée continue sera mise en place pour 10 classes de 10-11S dès la rentrée scolaire 2025 au réfectoire de la Sablliane d'Yvonand. Ce projet, visant à évaluer les besoins pour les années à venir, offrira aux élèves la possibilité d'apporter leur repas de midi ou d'être servis sur place.

Face aux défis à venir, notamment en matière d'accueil de jour et de scolarité obligatoire, il a été décidé de professionnaliser et de réunir les parties administrative et financière de l'Asiye et du Rymaje, avec l'engagement d'une directrice générale au printemps 2024. Sur le plan formel, des statuts communs en vue d'une fusion des deux entités seront élaborés et présentés lors d'une prochaine séance du Conseil général.

Petite enfance

Dix ans après l'adhésion au réseau d'accueil de jour Rymaje, force est de constater que la fréquentation des enfants de Cronay dans les structures d'accueil a connu une hausse significative au cours des cinq dernières années, particulièrement aux Castors de Pomy.



Avec 6,7% au Château de sable, accueillant 11 jeunes enfants et près de 41% à l'UAPE des Castors de Pomy, soit 28 écoliers, les enfants de Cronay représentent 12,6% de la fréquentation totale des quatre structures, générant une charge financière de fr. 143'796.-- pour le fonctionnement du réseau, l'accueil familial de jour et la contribution à la Faje. L'augmentation de 10% de la fréquentation par rapport à 2023 et le coût de la place aux Castors de Pomy (fr. 9'885.-- contre fr. 3'760.-- à l'UAPE d'Yvonand) expliquent la forte hausse des coûts pour notre commune.

A la fin de l'année 2024, le réseau Rymaje offrait un total de 175 places d'accueil de jour pour 70 employés répartis dans les quatre structures, ce qui représente une charge financière globale de 3,4 millions de francs pour les communes du réseau.

Déchetterie

Pendant l'année 2024, la répartition des déchets évacués est la suivante : 27,5 tonnes de déchets incinérables et encombrants, 20 tonnes de papier-carton, 13,6 tonnes de verre, 7 tonnes de bois, 11,3 tonnes de ferraille, 1,5 tonne d'aluminium-fer blanc, 6,6 tonnes de matériaux inertes et 12,2 tonnes de composte. Par ailleurs, 13,5 tonnes de boues d'épuration de la STEP ont été transportées pour un montant de fr. 2'646.50. Une rétrocession financière a été octroyée pour le verre, le papier-carton, la ferraille, l'aluminium-fer blanc, ainsi que pour la récolte d'habits, pour un montant total de fr. 5'503.25. Durant l'exercice 2024, STRID a crédité la somme de fr. 7'655.45 pour la taxe au sac. Sur ce montant, 10% ont été prélevés pour les couches-culottes, alèses et autres matériels de soins.

La première édition de l'opération cantonale de ramassage des déchets, « Coup de balai », s'est tenue le 23 mars 2024 et a réuni une quarantaine de citoyennes et citoyens. Lors de cette collecte, de nombreux déchets ont été ramassés, notamment des mégots de cigarettes, des plastiques de protection pour les jeunes arbres, de la ferraille, des canettes

en aluminium, des bouteilles en verre et en plastique, des papiers, des pneus, etc., pour un total d'environ trente kilos récoltés. Cette initiative, intégrée au plan énergie climat communal (PECC), sera renouvelée et proposée aux élèves des deux classes de Cronay.

Informatique

Afin de compléter le programme informatique Ofisa, il a été nécessaire d'acquérir un module permettant d'assurer la conversion des comptes actuels et la saisie du budget en vue de la transition vers le nouveau plan comptable MCH2.

AIAE La Menthue

L'Association intercommunale d'amenée d'eau La Menthue dispose globalement de suffisamment d'eau pour alimenter toutes les communes membres. Malheureusement, cette eau n'est pas disponible de manière uniforme tout au long de l'année. Les sources, qui fournissent bien plus d'eau que le réseau n'est capable d'absorber en hiver, sont à la peine en été. En 2024, la situation a été moins préoccupante qu'en 2022 et 2023. Des achats d'eau auprès d'autres réseaux raccordés sont venus compléter le manque de production.

Le Tribunal administratif fédéral a débouté Syngenta SA à propos du chlorothalonil. Les valeurs limites pour les métabolites jugés pertinents sont désormais de 0,1 microgramme par litre. Les distributeurs d'eau ont jusqu'en 2027 pour étudier les solutions à apporter pour respecter cette nouvelle norme.

Eau

Les nouveaux compteurs d'eau permettant le relevé à distance sont installés systématiquement en cas de nouvelles constructions ou de modifications des introductions. Les quartiers de la rue des Fontaines et de la rue du Battoir ont été équipés courant 2024.

Défense incendie

Aucune intervention n'a été nécessaire en 2024 sur les parties supérieures des bornes hydrantes, désormais toutes changées. En termes de défense contre l'incendie et de secours, Cronay est rattaché au détachement d'appui DAP Y2, qui regroupe les communes de Belmont-sur-Yverdon, Cheseaux-Noréaz, Cronay, Cuarny, Ependes, Pomy, Suchy, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Villars-Epeney. Il compte une dizaine de sapeurs-pompiers volontaires. Cronay est actuellement la seule commune du DAP à n'avoir aucun sapeur-pompier volontaire.

L'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois (SDIS Nord vaudois) avance très prudemment dans la mise à jour de ses statuts actuels, nécessitant l'unanimité des 40 communes membres. Ainsi, le CoDir a lancé un processus de révision sectorielle, pour ne pas bloquer la révision. L'intégration des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) a nécessité une modification des statuts qui a été adoptée à l'unanimité. La suite du processus s'échelonnera dans le temps.

Épuration

La STEP fonctionne correctement, grâce aux bons soins de son exploitant, Gilbert Viquerat.

Le projet d'une future STEP intercommunale a redémarré, avec 6 communes (Donneloye, Cronay, Molondin, Chêne-Pâquier, Démoret et Orzens). L'horizon prévu pour la mise en service de l'installation est actuellement 2035, ce qui correspond à la fin de vie de la STEP de Cronay.

Plan énergie et climat communal (PECC)

A la suite de l'adoption par le Conseil général d'une motion demandant la mise en place d'un plan énergie et climat communal, la Municipalité a nommé une commission de la Municipalité constituée d'habitantes et habitants de Cronay pour l'assister dans sa tâche. Sur 21 fiches proposées par le Canton, 14 ont été retenues par la commission et validées par la Municipalité. Le rapport complet, avec une étude de l'état de la situation et des mesures à mettre en œuvre, a été réalisé par le bureau Jaquier-Pointet.

Le retour du Canton a été positif. Ce dernier a relevé la qualité de l'état des lieux et l'ambition des actions pour une commune de notre taille. Le document a toutefois nécessité des modifications et l'intégration de remarques formulées par le Canton pour être formellement validé. Le Canton a ainsi donné un préavis positif au versement d'une première tranche de subvention de fr. 3'517.-.

La mise en œuvre des actions devra être initiée avant le 26 septembre 2025 et le PECC prendra fin le 26 septembre 2027.

Eclairage public

A la suite de la demande de communes impactées par le trafic routier et en raison d'une volonté au niveau législatif, la Romande Energie a procédé à une modification des horaires d'extinction, entrée en vigueur le 17 décembre 2024. Désormais, l'éclairage est coupé de 24h00 à 04h55.

ORPC

L'ORPC a inauguré sa nouvelle base opérationnelle à Orbe le 6 juin 2024.

Bâtiments

Une somme de Fr. 50'000.00 avait été mise au budget pour l'entretien de la grande salle notamment pour le remplacement de la couverture de la scène qui contenait probablement de l'amiante, le remplacement des pignons sud et nord-est, ainsi que le remplacement de l'isolation. Les chenaux ont également été remplacés. Le montant des travaux s'est élevé à Fr. 46'465.30.

Parcs et promenades

En collaboration avec le groupe de travail de la place de jeux, des travaux comprenant la pose d'une table de ping-pong, d'un barbecue, d'une table et de la plantation de quatre platanes en parasol ont été exécutés afin de développer cet espace de détente.

Police des constructions

La Municipalité a entamé l'étude de son « Pacom » (plan d'affectation communal) par l'intermédiaire du bureau Jaquier-Pointet. Le premier projet nous a été présenté et il a suscité des interrogations. La Municipalité va continuer cette étude.

BUREAU COMMUNAL

**Administration communale - Contrôle des habitants
Bourse communale**

**Le bureau communal sera fermé du
31 juillet 2025 au 18 août 2025.**

Les personnes qui auraient des documents à établir (carte d'identité - attestation de domicile ou autres) voudront bien prendre leurs dispositions.



LEGISLATURE 2021-2026

Conseil général

1^{er} juillet 2025 - 30 juin 2026

Président du Conseil général - 1^{er} juillet 2025 - 30 juin 2026

BRON Boris

Vice-président du Conseil général - 1^{er} juillet 2025 - 30 juin 2026

BOSS Emmanuel

Secrétaire du Conseil général - législature 2021-2026

BEZY Christine

Huissière - législature 2021-2026

PLANTIER Djamilah

Scrutateurs - 1^{er} juillet 2025 - 30 juin 2026

CHARDONNENS Didier – VIQUERAT Thierry

Scrutateurs suppléants - 1^{er} juillet 2025 - 30 juin 2026

BOSS Michèle – BUSSET Richard

Commission de gestion - 1^{er} juillet 2025 - 30 juin 2026

VIQUERAT Vanessa – KAPPS Ariane – DURUZ Loris – SCHERTENLEIB Denis – VIQUERAT Frédéric

Suppléants : CASTELIER Françoise – RICHARD Jean-Daniel

Commission communale de recours - législature 2021-2026

FLACTION Bernard - MIEVILLE Véronique – PLANTIER Djamilah

Suppléante : CASTELIER Françoise

Commission technique – législature 2021-2026

MONTAGNA Walter – VIQUERAT Grégory – DEBETAZ Julien

Suppléant : CASTERLIER Pieyre-Bernard

Commission Règlement et tarifs des émoluments pour les actes administratifs du contrôle des habitants et de l'administration communale

Législature 2021-2026

DEVALLONNE Stéphane – GLUR Grégory – DUCOMMUN Cédric

Suppléant : RICHARD Benoît

**Commission pour l'étude du nouveau projet de règlement en lien avec l'eau claire –
Législature 2021-2026**

VIQUERAT Sébastien – GAC ZUPPINGER Agnieszka – GRIN Alexane
Suppléant : HOFER Roman

**Commission de l'étude du projet de révision des statuts du Service Défense Incendie et
Secours du Nord Vaudois (SDISNV) – législature 2021-2026**

FRICKER Angelica – BREUX Sandrine – MIEVILLE Roland
Suppléante : MEYSTRE Viviane

Commission place de jeux – Législature 2021-2026

DUCOMMUN Cédric – RICHARD Benoît – VIQUERAT Grégory

Délégués à l'Association d'amenée d'eau "La Menthue" - législature 2021-2026

CHAILLET Jacques – CHARDONNENS Didier

**Délégué suppléant pour le Conseil Intercommunal de l'organisation régionale de la
protection civile du Jura-Nord Vaudois – Législature 2021-2026**

HERMINJARD Pierre-Philippe

**Déléguée à l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs (ASIYE) -
législature 2021-2026**

CASTELIER Françoise
Suppléant : SCHERTENLEIB Denis



POSTE A REPOURVOIR

La Municipalité met au concours un poste pour le nettoyage du collège et des locaux de l'administration dès le 1^{er} août 2025 ou à convenir.

Toute personne intéressée peut s'adresser à l'administration pour plus de renseignements.

La Municipalité

POSTE A REPOURVOIR

Suite au départ de notre employé communal Monsieur Thibault Brodard, la Municipalité de Cronay met au concours un poste d'

Employé(e) communal(e) polyvalent(e)
Taux d'occupation : 20 à 40 % annualisé

Vos tâches

- Entretien des routes, chemins communaux, espaces publics, espaces verts, cimetière.
- Déneigement et salage des routes du village.
- Tous travaux en relation avec la bonne marche de la Commune.

Profil et exigences du poste

- CFC d'agent(e) d'exploitation, paysagiste, branche technique ou formation jugée équivalente.
- Excellent sens de l'organisation et aptitude à travailler de manière autonome.
- Flexibilité, disponibilité et polyvalence.
- Devoir de réserve quant aux affaires privées ou publiques.
- Serviabilité et esprit d'initiative.
- Bonne constitution physique.
- Titulaire d'un permis de conduire catégorie B au minimum.
- De nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis de séjour

Entrée en fonction : 1^{er} décembre 2025 ou à convenir

Des renseignements peuvent être demandés auprès de :

M. Fabrice Tanner, Syndic, tél. 079 508 13 44 ou

M. Daniel Moccand, Municipal, tél. 079 282 62 69

Les offres accompagnées d'une lettre de motivation et d'un CV doivent nous parvenir d'ici
au 10 août 2025 à l'adresse suivante :

Administration communale, Place de l'Eglise 2, 1406 Cronay

La Municipalité

ENTRETIEN DES HAIES ET ELAGAGE DES ARBRES

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les normes ci-après :



Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété
- b) à une **hauteur maximale de 60 centimètres** lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de propriété

Une bonne visibilité est essentielle à la sécurité des piétons et de la circulation. Il est donc important de couper les plantations en bordure de route ainsi qu'aux débouchés.

GRILLES ET BORDS DE ROUTE EN GENERAL

Chaque année, la commune prend soin de balayer les rues et de curer et vidanger les grilles.

Les grilles se situant sur les propriétés privées doivent être régulièrement nettoyées et débarrassées des résidus végétaux et du gravier pouvant les obstruer, de manière à ce qu'elles puissent capter les eaux de pluie.

Les bords de route longeant les propriétés devraient également être balayés et débarrassés de tous résidus végétaux pouvant boucher les grilles des canalisations d'eaux claires.

D'autre part, il est d'usage que chaque propriétaire foncier entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins longeant leur domaine.

Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

GENDARMERIE – POLICE CANTONALE



The poster features a large red triangle with a white exclamation mark in the center. To the left of the triangle is a circular logo with the word 'POLICES' and a stylized '117'. To the right is the logo for the 'canton de vaud Police cantonale vaudoise'. The text is in French and warns elderly people about a scam involving fake police or bankers. It includes instructions on what not to do (give out bank cards or PINs) and what to do (call 117 if needed). The website 'votrepolice.ch' is also mentioned.

**PERSONNES ÂGÉES :
ATTENTION !
ARNAQUE :
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER**

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

ATTENTION - ARNAQUES !

Plus d'infos : votrepolice.ch

La police ou votre banque n'agissent pas ainsi !

Et si ça vous arrive, appelez le  **117**

POSTE DE GENDARMERIE MOBILE

Le poste de gendarmerie mobile sera présent à Cronay le mardi 12 août 2025, l'après-midi.

RECRUTEMENT POMPIERS

Le domaine des sapeurs-pompiers vous intéresse et vous souhaiteriez obtenir de plus amples informations ? Vous pouvez contacter le SDIS Nord Vaudois à info@sdisnv.ch



CANICULE

Prévention : se rafraîchir, anticiper

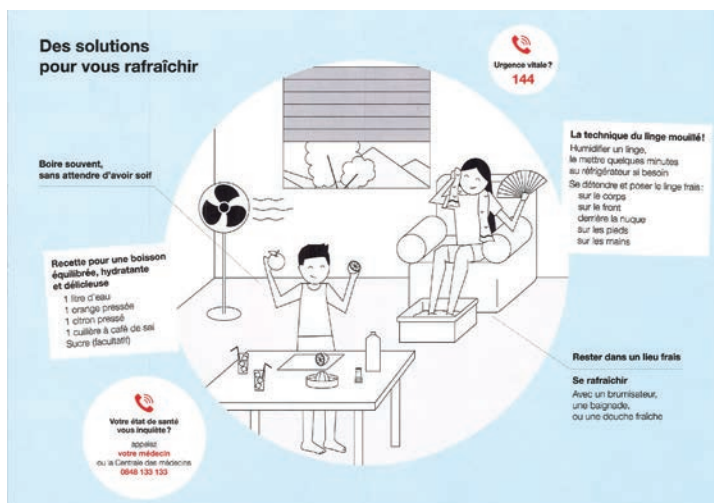
En cette période estivale, il est important de se protéger de la chaleur, de s'hydrater suffisamment et de porter une attention particulière aux plus vulnérables comme les personnes âgées, celles souffrant de maladies psychiques ou chroniques ainsi que les jeunes enfants. Plusieurs gestes de prévention sont efficaces et permettent de réduire les risques :

- Se protéger de la chaleur dans un endroit frais
- Se rafraîchir à l'aide de linges humides ou d'un brumisateur
- Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif
- Manger léger pour éviter que la digestion d'un repas copieux ou riche en calories n'entraîne une augmentation supplémentaire de la température corporelle
- Adapter l'heure et l'intensité de son activité physique. L'activité physique en période de fortes chaleurs augmente le risque de coup de chaleur ou d'hyperthermie d'effort, pouvant conduire au décès par arrêt cardiaque. Il est donc recommandé de planifier l'activité physique aux moments les plus frais, idéalement le matin tôt.
- Suivre régulièrement la situation météorologique (www.meteosuisse.ch ou application) pour adapter ses activités et son comportement.

Coup de chaleur, que faire ?

Le coup de chaleur peut avoir de graves conséquences. Ses symptômes sont : faiblesse générale, température corporelle élevée ($> 40^{\circ}\text{C}$), bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires.

En présence de signaux d'alerte, il faut agir immédiatement et appeler le médecin traitant, le 0848 133 133 ou, en cas de danger vital, contacter le 144.



En attendant les secours, il est important de s'hydrater et se rafraîchir à l'aide de linges humides (pas excessivement froids) ou à l'aide d'un brumisateur.

Par ailleurs, de nombreuses ressources et conseils de prévention sont à disposition sur la page www.vd.ch/chaleur

DECRET SUR L'ASSAINISSEMENT DES CHAUFFAGES ET DES CHAUFFE-EAU ELECTRIQUES

Le décret prévoyant l'assainissement des chauffages et des chauffe-eau électriques (DACCE ; BLV 730.051) est entré en vigueur le 1er janvier 2025. Il prévoit leurs remplacements au plus tard au 1er janvier 2033.

Tout propriétaire concerné doit s'annoncer auprès de la Direction de l'énergie (DGEDIREN) ou des distributeurs d'électricité (GRD) d'ici à fin juillet 2025, par le biais d'un formulaire mis à disposition sur le site web : vd.ch/chauffage-electrique.

Grâce aux informations ainsi obtenues, la Direction de l'énergie pourra ensuite informer directement les propriétaires de leurs obligations et également tenir compte de leur situation individuelle, particulièrement au regard des différentes possibilités d'assainissement ainsi que des dérogations (techniques, financières) prévues par le décret.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur la page web vd.ch/chauffage-electrique.

SOUS CHAQUE GRILLE SE CACHE UNE RIVIERE

Savez-vous à quoi servent les grilles d'évacuation des eaux ?

Elles sont indispensables à la collecte des eaux de pluie et permettent d'éviter les inondations sur les routes et dans les habitations.



Ces grilles de sol et les canalisations qui se trouvent en-dessous mènent le plus souvent l'eau à la rivière ou au lac le plus proche.

Situées près de nos maisons, elles font partie de notre environnement quotidien. Mais trop souvent, hélas, elles sont utilisées pour évacuer des eaux sales qui polluent nos lacs et nos rivières, tuant la faune et la flore aquatique. C'est notre environnement immédiat qui est atteint !

Ces pollutions peuvent et doivent être évitées !

Lors de vos activités en plein air, développez des réflexes aussi simples qu'un jeu d'enfant :

- Utilisez de l'eau sans produit pour le nettoyage de vos balcons, terrasses, toitures.
- Soyez attentifs aux pesticides et autres produits chimiques que vous utilisez dans votre jardin, sur vos balcons, dans vos champs et cultures.
- Dosez vos produits selon les conseils d'utilisation qui figurent sur les emballages.
- Récupérez et déposez les excédents des produits nocifs que vous utilisez dans les centres de collectes.
- Nettoyez les pinceaux et autres outils de bricolage dans des lieux adaptés.
- Lavez votre voiture dans un espace dédié à cette activité
- Si vous faites la vidange vous-même, récupérez l'huile de votre moteur et apportez-la à la déchetterie.

Dans tous les cas... Evitez de déverser des liquides polluants ou des déchets dans ces grilles.

Recette maison d'un désherbant 100% naturel :

- 5 litres d'eau
- 1kg de sel iodé
- 200 ml de vinaigre blanc

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commence à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.

Autres désherbants naturels : eau de cuisson des pommes-de-terre et purin d'orties.



FRELON ASIATIQUE



AVIS DE RECHERCHE :

Nids de frelons asiatiques (*vespa velutina*)

Après avoir détruit près de 35 nids de frelons asiatiques cette année dans le canton de Vaud, nous sommes à la recherche des nids restants sur le canton de Vaud et en Suisse Romande !

L'automne étant là, les feuilles des arbres tombent et laissent apparaître ces nids.

A quoi ressemblent-ils ? En forme de boules ou de poire aux contours nets, ils sont de couleur beige/brune, et peuvent être de taille importante : jusqu'à 80cm de diamètre, pour 1m de hauteur !

Où les trouver ? A la cime des arbres, majoritairement à >10 m de hauteur. Conifères comme feuillus, ouvrez grand les yeux, ils peuvent parfois fusionner avec les branches, les rendant plus discrets !

Quand les chercher ? Dès aujourd'hui, et jusqu'au printemps !



J'ai trouvé un nid ?

Je fais une annonce sur www.frelonasiatique.ch

Pour rappel : il faut accompagner l'annonce d'une ou plusieurs photos.

Ne sont pas des nids de frelons asiatiques :



Nid de pie

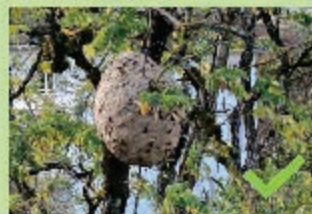
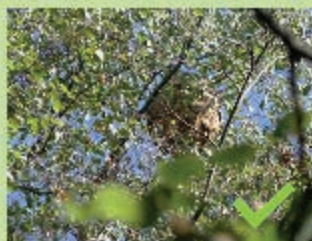
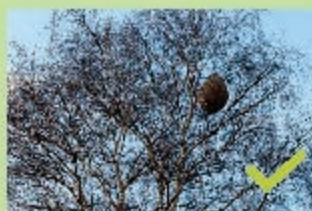


Boules de gui



Nid de corbeau
freux

Nids de frelons asiatiques, à signaler rapidement :



Avec nos sincères remerciements au PIBG.ch,
La Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA)

ENTRETIEN DES TERRAINS – PLANTES NUISIBLES

Le règlement cantonal sur la protection des végétaux définit les plantes nuisibles contre lesquelles la lutte est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément, le bord des routes, les haies et les lisières de forêts, les voies de chemin de fer, les terrains voués à la construction et les gravières, sur l'ensemble du territoire. Ce sont, le chardon des champs, le cirse laineux, le cirse vulgaire et la folle avoine.

Le chardon des champs



- Feuille découpée et épineuse, bords ondulés
- Tige sans épines
- Fleurs lilas, capitules petits (1,5 à 3 cm) -
- Graines (akènes) avec aigrettes plumeuses
- Tiges souterraines (rhizomes)

Le cirse laineux



Espèce pionnière, adaptée à la colonisation de nouvelles surfaces :

- graines volantes
- germination à la lumière

Le cirse vulgaire



Espèce pionnière, adaptée à la colonisation de nouvelles surfaces :

- graines volantes
- germination à la lumière

Agir sans attendre. Le chardon des champs, le cirse laineux et le cirse vulgaire doivent être éliminés avant la formation des graines ou d'autres organes ou éléments de dissémination afin de ne pas mettre en danger l'agriculture.

LE SCARABEE JAPONAIS



Reconnaître le scarabée japonais (*Popillia japonica*) organisme de quarantaine

Une menace pour les cultures, les forêts et les espaces verts

Classé comme organisme de quarantaine (organisme nuisible particulièrement dangereux aux végétaux), le scarabée japonais peut causer d'importants dégâts aux plantes cultivées, sauvages et ornementales : **tout soupçon de sa présence sur le territoire doit être signalé au plus vite.**



Comment le reconnaître :

1 Sa taille (environ 1 cm) :
plus petit qu'une pièce de 5 centimes !



2 Ses couleurs :
- tête et thorax vert métallique
- dos (élytres) couleur cuivre

3 Abdomen :
- 5 petites touffes de poils blancs de chaque côté
- 2 plus grosses touffes à l'extrémité



Que faire en cas de suspicion :

1. Capturer l'insecte et l'enfermer dans un bocal.
2. Attention aux confusions possibles : comparer s'il ne s'agit pas d'une espèce proche
3. Si le doute persiste, placer l'insecte au congélateur au moins 2 heures.
4. Prendre plusieurs photos de l'insecte mort (côtés et dos).

5. A: Faire votre annonce sur votre portable:



- B: Faire votre annonce à l'aide du formulaire en ligne sur la page de l'inspectorat:
DGAV/ Inspectorat/ Popillia

COUP DE BALAI 2025

La température n'était pas encore printanière ce samedi 29 mars, mais cela n'a pas découragé une cinquantaine de citoyennes et citoyens. Bravant les frimas, ils se sont donné rendez-vous au terrain de foot pour la deuxième édition du « Coup de balai ». Petits et grands, emmitouflés mais motivés, étaient prêts à se pencher pour ramasser toutes sortes de déchets qui traînaient ici et là.



Equipés de gilets fluorescents et de gants, les groupes — dont certains à vélo — se sont répartis dans les zones prédéfinies. La collecte a été fructueuse !

De retour au point de rassemblement, Monsieur Daniel Gondoux a procédé au tri des déchets collectés. Le ramassage a porté ses fruits :

- Déchets urbains (papier et plastiques divers) : 10,7 kg
- Verre : 2,7 kg
- Filets de protection pour les jeunes arbres : 2,3 kg
- Bouteilles en PET : 1,4 kg
- Canettes en alu et fer blanc : 600 g
- Ferraille : 490 g
- Un très (et trop) grand nombre de mégots de cigarettes : 190 g.



Le poids récolté cette année — environ 18,4 kg — peut difficilement être comparé à celui de la première édition, où près de 30 kg avaient été ramassés. Cette quantité initiale reflétait une accumulation de déchets sur plusieurs années, alors que cette année, il s'agit davantage d'un entretien régulier du village.

Après l'effort, le réconfort : les participants se sont ensuite retrouvés à la grande salle pour partager une collation bien méritée.

Un merci tout particulier à Monsieur Daniel Gondoux pour son implication ainsi qu'à tous les participantes et participants pour leur engagement en faveur d'une nature et d'un village de Cronay plus propres !

Rendez-vous est donné pour la prochaine action « Coup de balai », le 21 mars 2026.

Les élèves aussi mettent la main à la pâte !

Juste avant les vacances d'été, les élèves des deux classes de Cronay ont enfilé leurs gants pour partir à la chasse aux déchets. Après une récré vite engloutie et dans une énergie communicative, ils se sont lancés dans leur mission de nettoyage, accompagnés de leurs enseignants. Leur terrain d'action : la place de jeu, les abords de la grande salle, le chemin des écoliers et la cour de récréation.



PRESENTATION DE LA COMMISSION PECC (PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL)

Depuis l'adoption de la loi vaudoise sur l'énergie, il est vivement conseillé aux communes du canton de Vaud de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la transition écologique, afin de protéger l'environnement et de préparer l'avenir face aux défis climatiques.

À la suite d'une motion votée par le Conseil général et d'un engagement citoyen particulièrement fort, la Municipalité de Cronay a mis en place une commission et mandaté un bureau d'ingénieurs pour l'accompagner dans l'élaboration d'un dossier définissant les actions à mettre en œuvre. Ce dossier a été validé par le canton, permettant désormais le lancement des actions retenues. Le document validé ainsi que d'autres informations utiles sont disponibles sur le site internet de la commune.

Voici les membres de cette commission (par ordre alphabétique) :

Lara Pietra - Magaly Othenin-Girard - Mélanie Rutz - Rachel Depraz - Richard Busset - Sandro Barbieri

Avec notre soutien, la Municipalité proposera progressivement des actions et activités liées aux grands enjeux climatiques : respect de la nature, préservation de la biodiversité, maîtrise de l'énergie, ou encore sensibilisation aux gestes du quotidien. L'un des objectifs principaux de la commission est de créer un dialogue ouvert avec la population et si ces thématiques vous tiennent à cœur, n'hésitez pas à partager vos idées en nous contactant via l'adresse e-mail de la commune (greffe@cronay.ch). Nous nous réjouissons d'échanger avec vous autour de cette thématique essentielle !

La commission

PROJET GEOTHERMY

Les demandes d'autorisation sont actuellement en cours sur la commune, ainsi que sur l'ensemble du projet pour un total d'environ 100km².

Il reste exactement 67 parcelles (principalement de champs et de forêts) qui n'ont pas encore été permittées. Toutes les parcelles avec maison ou bâtiment concernés ont été contactées.

Il est important de noter que d'une part cela prend du temps (notamment en ce qui concerne les parcelles agricoles) et que surtout ne sont contactés que les propriétaires/locataires dont la parcelle est directement impactée par le projet (donc, qu'il y a soit au moins un géophone ou une vibration dessus).

Bien sûr, si des personnes estiment qu'elles auraient dû être contactées elles peuvent appeler la hotline au n° : 079 536 43 21

MESURES DE SECURITE A L'ARRET DU BUS SCOLAIRE

Le nombre d'enfants se rendant à l'école est important, en particulier de très jeunes écoliers et à l'heure de l'arrivée des bus scolaires, une joyeuse effervescence rayonne aux abords du collège. Afin d'assurer la sécurité des écoliers, il a été demandé aux chauffeurs des bus ScolaCar de s'arrêter au milieu de la route. Cette mesure vise à empêcher les autres véhicules de dépasser le bus, réduisant ainsi les risques d'accident.

Gardons cela en tête dès la prochaine rentrée scolaire.

La Municipalité remercie les automobilistes pour leur compréhension et leur collaboration essentielle pour la sécurité des nombreux écoliers.



PERSEIDES

Notre commune rejoindra à nouveau cette année le mouvement Perséides qui, pour la cinquième édition, invite les communes à éteindre leur éclairage dans la nuit du 12 au 13 août, date coïncidant avec le maxima d'une des plus belles pluies d'étoiles filantes, les Perséides.

L'extinction de notre éclairage public de 23h00 à 4h55 s'inscrit dans une démarche pérenne. Ainsi, c'est toutes les nuits claires que vous avez le loisir d'admirer la voûte étoilée et la Voie lactée en particulier, vous permettant de découvrir l'activité des étoiles filantes, une vision de notre univers que la modernité nous a malheureusement confisquée.

REPAS SCOLAIRES ACCOMPAGNES A POMY

Durant la période scolaire, des repas sont servis dans la salle des combles de Pomy pour répondre aux besoins des familles et offrir un encadrement de qualité aux élèves à partir de la 6P.

Cette prestation, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative. Dans un espace propice aux échanges, elle permet à l'élève un temps pour se nourrir dans un cadre convivial, un temps pour se détendre, un temps de socialisation et d'apprentissage de l'autonomie, un temps de convivialité avec ses pairs.

Pendant le repas et jusqu'à la reprise des cours, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'employée responsable des repas accompagnés.

Renseignements : secrétariat Asiye, 024 430 45 44 (vacances du 28.07 au 08.08)

BENEVOLES COMMUNAUX LORS DE CEREMONIES FUNEBRES

Depuis de nombreuses années, la Commune a pour habitude de soutenir les familles dans l'organisation des services funèbres en mettant à disposition des personnes, que ce soit pour la cérémonie à l'église et au cimetière ou pour servir la collation, si les familles le souhaitent.

Pour poursuivre cette tradition et remplacer petit à petit les personnes qui effectuent cette tâche depuis de très nombreuses années, nous souhaiterions trouver quelques personnes qui seraient disponibles et qui accepteraient de donner un peu de leur temps pour aider les familles en deuil lors de la cérémonie.

Nous souhaiterions tenir une liste de personnes que nous pourrions contacter et remercions celles et ceux qui accepteraient de s'annoncer auprès de l'administration communale.

D'avance un grand merci à celles et ceux qui se sont déjà annoncés et bienvenue à chacune et chacun pour cette tâche.

SOUPE A LA COURGE



Comme l'an dernier, la société de gymnastique féminine de Cronay va préparer la soupe à la courge afin de passer un moment convivial et gustatif entre habitants de notre village et d'ailleurs.

Le samedi 15 novembre 2025 dès 11 h 30

nous vous accueillerons à la grande salle où vous pourrez vous désaltérer, vous régaler de soupe à la courge et ses accompagnements ainsi que de divers desserts maison, tout ceci à prix modérés !

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette journée, nous vous souhaitons un bel été.

Société de gymnastique féminine

SOCIETE DE JEUNESSE

La Jeunesse a le plaisir de vous transmettre les dates des prochaines manifestations :

Notre tour de jeunesse aura lieu le 6 septembre, avec pétanque, volley, broche et afterwork !

Le repas de soutien se déroulera le 21 novembre, avec un souper bressane.

Nous passerons également vous souhaiter la bonne année avec nos tambours lors du Nouvel An !

D'autres informations suivront dans le courant de l'année ! Nous vous remercions pour votre participation à nos manifestations et nous vous souhaitons un bel été !

La Jeunesse

TORREE LE 2 AOÛT 2025

Le samedi 2 août, venez profiter des braises du grand feu du 1^{er} Août pour y faire cuire vos saucissons à la manière d'une torrée!

Préparation

Enroulez un saucisson neuchâtelois ou vaudois dans 2 feuilles de chou (facultatif).

Emballer dans du papier de boucher ou dans une feuille d'aluminium. Serrez bien et fermez les extrémités.

Enroulez le saucisson dans 2 feuilles de papier journal.

Repliez les extrémités du journal contre le saucisson et ficelez fermement afin de former un joli rouleau.

Immergez dans un saladier rempli d'eau afin de mouiller le papier journal. Cette étape permet d'éviter que le journal ne prenne feu et assure une cuisson à l'étouffée parfaite.

Creusez un trou dans les braises, y enfouir les saucissons, recouvrir de braises, tassez fermement.

Cuisson

Laissez cuire le saucisson pendant 35 à 45 minutes. Le temps d'un apéro...

On peut aussi faire cuire des pommes de terre (emballées dans des feuilles d'aluminium) dans la braise pendant 20 minutes.

N'oubliez pas de prendre de l'eau pour mouiller votre saucisson avant enfouissement, ainsi qu'une pelle.

Christine Bezy

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

FENETRES DE L'AVENT 2025

Ensemble, illuminons notre village !

Cette année encore, Cronay s'illuminera chaque soir de l'Avent, du **1er au 23 décembre**, grâce aux traditionnelles Fenêtres de l'Avent. Une initiative magique qui apporte chaleur, convivialité et émerveillement à toute notre communauté.

Comment ça marche ?

Chaque soir, une nouvelle fenêtre décorée sera dévoilée dans le village. Créative, féerique, traditionnelle ou originale, votre fenêtre peut prendre la forme qui vous ressemble. L'essentiel est qu'elle reflète l'esprit festif et chaleureux de Noël.

Avec ou sans verrée, à vous de décider !

Si vous le souhaitez, invitez les habitants à partager un moment convivial autour d'un verre de l'amitié ou d'un apéritif dînatoire. Cette invitation est ouverte à tous, même à ceux qui ne décorent pas de fenêtre.

Rejoignez l'aventure !

Artistes en herbe, bricoleurs passionnés ou simplement animés par la magie de Noël, votre participation fera toute la différence !

Organisation

La Municipalité ouvrira officiellement cette édition 2025 à la Cure, avec l'inauguration de la première fenêtre le **1er décembre**. Chaque soir jusqu'au **23 décembre**, une maison du village sera mise à l'honneur.

Les dates seront attribuées selon l'ordre d'inscription et communiquées via un tout-ménage courant novembre. Réservez rapidement votre date préférée !

Inscriptions ouvertes jusqu'au 31 octobre 2025.

Pour vous inscrire ou toute question : **Sushma Aeberhard** – 079 752 25 44 (Merci de préciser l'adresse de votre fenêtre et votre numéro de téléphone.)

💎 Merci infiniment à toutes celles et ceux qui, par une simple lumière, feront rayonner l'esprit magique de Noël à Cronay ! Un chaleureux merci tout particulier à Sushma Aeberhard pour son investissement et son dévouement dans l'organisation.

Boris Bron, Président du Conseil général



LE SCOUTISME – UNE ACTIVITE QUI DONNE DU SENS A LA VIE

Les activités sportives et la musique rythment les loisirs de notre jeunesse en âge scolaire. Depuis quelques années, une offre originale et complète est proposée aux enfants de notre région : **pratiquer le scoutisme.**

Le groupe Scout de la Menthue promeut **les valeurs de vivre ensemble, de progressions, d'autonomisation et de solidarité.** Il est ouvert à tous les enfants de 6 à 18 ans, quelles que soient leur origine et leur religion. Il réunit régulièrement plus d'une trentaine d'enfants, le samedi à quinzaine au refuge de Molondin (hors vacances scolaires). Des camps en hiver et en été sont aussi proposés aux enfants. Le programme comprend des moments spi avec l'aumônier du groupe.



Le site internet du groupe (www.scoutmenthue.ch) renseigne et permet aux jeunes et aux familles de s'inscrire.



Je me tiens volontiers à disposition pour tout renseignement.

Françoise Castelier
076 392 11 30
Cronay, juin 2025

« Le bonheur ne vient pas à ceux qui l'attendent assis » Baden Powell, fondateur du scoutisme

CROSS DES PAPILLONS

Bonjour les Corbeaux,

Un événement captivant et sportif se profile à l'horizon dans votre charmant village ! La quatrième édition du *Cross des Papillons* approche à grands pas et aura lieu le dimanche 28 septembre 2025.

Nous avons l'immense plaisir de vous inviter à nous rejoindre pour célébrer cette belle manifestation.

Que vous soyez coureur ou spectateur, venez vivre une ambiance conviviale et festive. Les marcheurs ainsi que les enfants sont également les bienvenus. Nous avons prévu à votre disposition des boissons chaudes ou rafraîchissantes pour tous les goûts ainsi que des encas et un repas à la grande salle de Cronay.

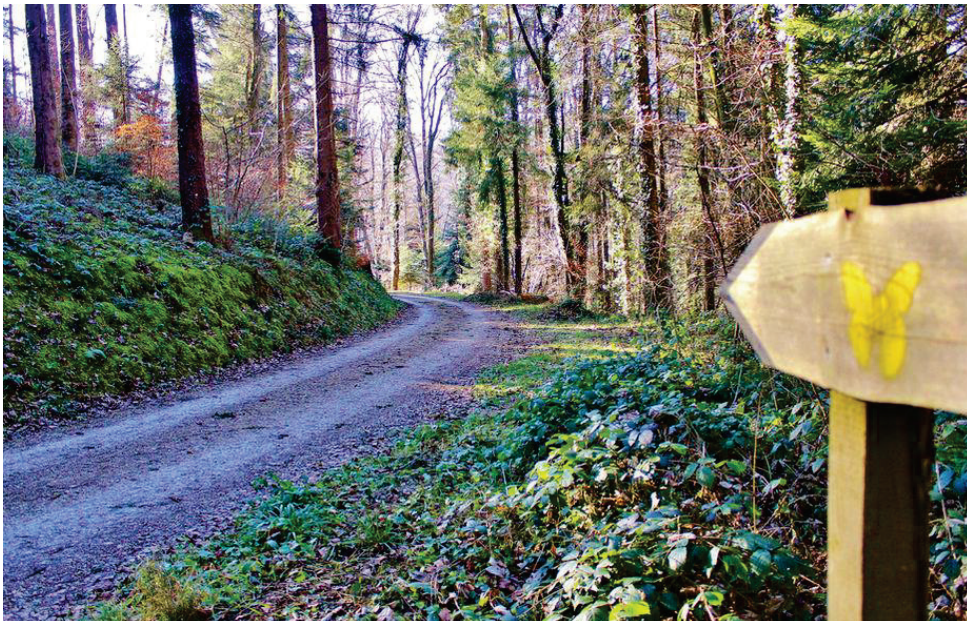
Si vous souhaitez apporter une pâtisserie pour la vente à notre stand, cela sera avec grand plaisir.

Afin de contribuer à faire de cette journée une belle réussite, vous avez également la possibilité de vous impliquer en qualité de bénévole. Ainsi, vous aurez l'opportunité de jouer un rôle clé dans l'organisation de la course.

N'hésitez pas à vous inscrire sur notre site internet www.crossdespapillons.ch sous l'onglet bénévoles prévu à cet effet, ou à contacter le responsable des bénévoles, Loïc Burdet, au 076 388 32 80.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration et avons hâte de vous retrouver le dimanche 28 septembre !

Le comité du Cross des Papillons



CALENDRIER

20.07.2025 – Culte à Pomy, 10h30
27.07.2025 – Deux cultes pour les trois paroisses de la Menthue, Prahins à 9h et
Yvonand à 10h30
01.08.2025 – Fête patriotique par la société de jeunesse
03.08.2025 – Culte « ensemble » secteur Menthue, colline du Montélaz
10.08.2025 – Culte à Ependes, 9h
17.08.2025 – Culte à Cronay, 10h30
24.08.2025 – Culte à Gressy, 9h
31.08.2025 – Culte à Valeyres-sous-Ursins, 10h30
06.09.2025 – Tour de jeunesse
18.09.2025 – Café-papote
28.09.2025 – Cross des papillons
15.11.2025 – Soupe à la courge par la société de gymnastique féminine
21.11.2025 – Repas de soutien Société de Jeunesse, Fondue Bressane
08.12.2025 – Conseil général
09.12.2025 – Café-papote
01.01.2026 – Tournée de la jeunesse avec les tambours
02.01.2026 – Tournée de la jeunesse avec les tambours
04.02.2026 – Café-papote
21.03.2026 – Coup de balai
07.05.2026 – Café-papote



**Nous vous souhaitons à toutes
et à tous un bel été**

